

Service du renseignement de sécurité

● (1420)

Le solliciteur général a beau dire «la Gendarmerie royale du Canada ne veut pas assumer cette fonction. Selon eux, il faut retirer cette fonction aux effectifs policiers dans tout le Canada et la confier à un organisme distinct». Je me demande, monsieur le Président, qui gouverne le pays? Est-ce le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues ou le commissaire de la GRC? Peu importe si le commissaire de la GRC ne veut pas accomplir ces fonctions. Cela n'a rien à voir. Bien sûr, il veut que ses effectifs exécutent un travail qui relève normalement de la police. Mais cela n'est pas une réponse.

Nous avons le droit et le devoir d'imposer cette responsabilité à la GRC, qu'elle le veuille ou non. Si l'actuel commissaire de la GRC ne veut pas diriger un service de sécurité—qui est une institution—et assumer la responsabilité de la sécurité interne et internationale de notre pays, alors, à vrai dire, il n'a qu'à trouver autre chose à faire, car les Canadiens ne comptent pas sur le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, mais tiennent à la tradition qui veut que depuis des années et des années, au fil des générations, nous avons toujours été protégés de cette façon. Il faut trouver un juste milieu entre les droits des citoyens et leur protection. Cette tâche incombe à la GRC depuis des années et des années et devrait toujours lui revenir. Voilà la réponse à la question, monsieur le Président.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. J'habite la campagne en Saskatchewan où la GRC patrouille la plupart des villages et des petites villes, et je sais que les gens se posent beaucoup de questions à propos de ce projet de loi.

M. Roberts: La comparez-vous à la Gestapo, comme vos collègues?

M. Nystrom: Je ne l'ai jamais comparée à la Gestapo, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Je me demande si vous ne pourriez pas rétablir l'ordre, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence commence à se demander si la Chambre préférerait se passer des services du Président. J'exhorte tous les députés à respecter les règles du débat. La présidence a donné la parole au député de Yorkton-Melville.

M. Nystrom: Je pense que nous avons besoin de la protection de la présidence, monsieur le Président. Je me suis levé et d'un seul coup, j'ai entendu parler de la Gestapo. Je ne sais pas ce qui se passe.

M. Roberts: C'est votre collègue qui a dit cela.

M. Nystrom: Il s'agit peut-être d'une nouvelle forme de libéralisme préconisée par les nouveaux candidats à la direction du parti libéral, je n'en sais rien. Le ministre pourra peut-être revenir sur ce point au cours de la période des questions.

Quoi qu'il en soit, je disais que la GRC assure l'ordre dans la plupart des petites villes de la Saskatchewan. Leur quartier général, pour leur entraînement, se trouve dans notre capitale, Regina. Bien des gens se demandent dans quelle mesure le projet de loi à l'étude va influencer sur le financement de la GRC, sur son rôle, et ainsi de suite. C'est pourquoi je souhaite voir un maximum de responsabilité sur le plan politique et un débat aussi approfondi que possible à la Chambre, sans oublier les audiences lors de l'étude en comité.

Nous examinons ici une question qui revêt une grande importance pour toute démocratie sur le plan du maintien de l'ordre ou de la sécurité du pays. Lorsqu'on envisage de créer une force de sécurité, qu'elle relève ou non de la GRC, il faut établir un équilibre vital. En effet, il faut donner à cette force des pouvoirs suffisants pour qu'elle joue son rôle en protégeant la sécurité du pays et de ses habitants. Mais il ne faut pas non plus lui donner trop de pouvoirs qui lui permettent d'aller trop loin dans l'exercice de son mandat. Nous devons nous efforcer d'atteindre ici un équilibre crucial. Il faut faire la part des choses entre la protection des droits personnels et les libertés de l'ensemble des citoyens, et des mesures efficaces pour faire face aux menaces véritables pour la sécurité nationale du Canada. Voilà l'objectif que nous devons poursuivre.

Certains, comme l'Association canadienne des libertés civiles, se demandent avec inquiétude si en vertu de ce projet de loi, le gouvernement ne va pas aller trop loin et accorder un mandat trop vaste, trop général, au nouveau service de sécurité, sans l'obliger à rendre suffisamment de comptes au Parlement. J'ai sous la main la transcription de l'émission «Question Period» diffusée par le réseau CTV le 5 février 1984. M. Alan Borovoy, avocat général de l'Association canadienne des libertés civiles, en était l'hôte. On lui a demandé ce qu'il pensait du projet de loi dont la Chambre est saisie. Voici ce qu'il a déclaré entre autres:

Je crois que les pouvoirs de surveillance sont encore inutilement abusifs. En vertu de ce projet de loi, tel qu'il est maintenant libellé, des citoyens canadiens risquent de voir leurs conversations soumises à une écoute électronique, leur courrier ouvert, leur maison clandestinement fouillée et leur dossier confidentiel violé, même s'ils ne sont pas le moindre soupçonné d'avoir enfreint la loi.

Il a poursuivi:

Je crois qu'il faudrait à tout le moins avoir de bonnes raisons de croire qu'on a gravement enfreint les mesures de sécurité prévues dans la loi en question. Je crois qu'il faudrait respecter ce genre de critère avant de pouvoir obtenir un mandat permettant d'user de pareilles méthodes d'intrusion contre un citoyen ou un résident permanent.

Autrement dit, passer le test des justifications raisonnables. Je ne suis ni juriste ni spécialiste du domaine. J'ai énormément de respect pour Alan Borovoy. Je sais qu'il jouit de l'estime de tous les partis représentés à la Chambre et de mon ami, le député de South West Nova (M^{lle} Campbell). Je sais que la représentante partage ces sentiments. Peut-être que par sa participation à nos délibérations, elle impressionne davantage que le député de Central Nova (M. Mulroney), ce qui n'est pas bien difficile.

Des voix: Oh, oh!